

Le risque vélo est-il devenu un risque professionnel ?



Un salarié rejoint un rendez-vous client avec un vélo de service. Un autre se déplace entre deux sites de son entreprise avec un VAE. Un technicien utilise un vélo cargo. Ces situations sont de moins en moins exceptionnelles.

Le risque vélo doit-il désormais être considéré comme un risque professionnel ? Dans certaines situations, la réponse est clairement oui.

Le vélo est aussi un véhicule professionnel

La notion de risque routier professionnel ne concerne pas uniquement les voitures, utilitaires ou poids lourds. L'INRS inclut explicitement les vélos et les engins de déplacement personnel motorisés. Lorsqu'un travailleur conduit sur la voie publique pour les besoins de son travail, il est exposé au risque routier professionnel.

Un risque longtemps invisible

Le risque automobile professionnel est relativement bien identifié. Les entreprises disposent de politiques automobiles, de règles d'utilisation des véhicules, de formations et d'indicateurs. Le vélo bénéficie rarement du même niveau de structuration.

Parce qu'il reste souvent associé à une pratique individuelle considérée comme simple et intuitive. « Tout le monde sait faire du vélo. » Mais savoir pédaler n'est pas la même chose que savoir évoluer en sécurité dans un environnement urbain complexe.

Un cycliste doit simultanément surveiller :

- les intersections et les véhicules tournant à droite
- les angles morts et les ouvertures de portières
- les piétons, les autres cyclistes, les changements de signalisation
- l'état de la chaussée, sa vitesse, les comportements imprévisibles des autres usagers

Le risque augmente avec l'exposition

Les chiffres de l'ONISR rappellent la vulnérabilité des cyclistes. En 2025, 235 cyclistes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine. Cyclistes et utilisateurs d'EDPM représentent ensemble 24 % des blessés graves et 36 % des blessés susceptibles de conserver des séquelles un an après l'accident.

Ces données ne signifient pas que le vélo doit être évité. Elles signifient qu'une politique ambitieuse de développement du vélo devrait être accompagnée d'une politique tout aussi ambitieuse de prévention.

Le DUERP constitue un point de départ

L'évaluation des risques professionnels constitue le point de départ de la démarche de prévention de

l'employeur. Les résultats de cette évaluation sont retranscrits dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Lorsqu'une entreprise utilise ou encourage fortement certaines mobilités dans un contexte professionnel, la question de leur exposition au risque mérite d'être analysée.

De la mobilité à la prévention

Pendant plusieurs années, les politiques vélo ont principalement cherché à augmenter le nombre d'utilisateurs. La prochaine étape consiste à augmenter simultanément leur niveau de sécurité.

identifier → former → mettre en situation → mesurer → améliorer

C'est précisément sur cette nouvelle frontière entre mobilité et prévention que se positionne Cyclez Academy. Le vélo est une formidable solution de mobilité. Pour qu'il devienne durablement un outil professionnel, il doit aussi devenir un véritable sujet de prévention.